

COMMUNIQUE



Le 7 juillet 2008

Bilan semestriel du contrat de liquidité

Au titre du contrat de liquidité¹ confié par la société GROUPE EUROTUNNEL à EXANE BNP PARIBAS, en date de dénouement du 30 juin 2008, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 85 230 titres GROUPE EUROTUNNEL
- 2 284 692 €

Il est rappelé que lors du dernier bilan semestriel (31 décembre 2007), les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 40 944 titres GROUPE EUROTUNNEL
- 477 635,05 €

Les moyens affectés au compte de liquidité, d'un montant de 1 000 000 € à la date de décembre 2007, ont été accrus, par avenants successifs, de 1 000 000 € le 18 janvier 2008 et 1 000 000 € le 25 juin 2008.

¹ Contrat de liquidité conforme à la Charte de Déontologie établie par l'Association française des entreprises d'investissement et approuvée par l'Autorité des marchés financiers par décision du 22 mars 2005, publiée au Bulletin des annonces légales obligatoires du 1^{er} avril 2005.